

Couverture du dispositif

13 BIEN CHEZ VOUS

Ce dispositif concerne le
Département des Bouches-du-Rhône



*Communes exclues du dispositif, relevant d' EqLAAT

Aix-en-Provence (13540/13290 / 13080 / 13090/ 13100)	Gignac-la-Nerthe (13180)
Allauch (13190)	Gréasque (13850)
Aubagne (13400)	Marignane (13700)
Auriol (13390)	Marseille (13001 à 13016)
Belcodène (13720)	Meyreuil (13590)
Bouc-Bel-Air (13320)	Mimet (13105)
La Bouilladisse (13720)	La Penne-sur-Huveaune (13821)
Cabriès (13480)	Les Pennes-Mirabeau (13170)
Cadolive (13950)	Peypin (13124)
Carry-le-Rouet (13620)	Plan-de-Cuques (13380)
Carnoux-en-Provence (13470)	Rognac (13340)
Cassis (13260)	Roquefort-la-Bédoule (13830)
Châteauneuf-les-Martigues (13220)	Roquevaire (13360)
La Destrousse (13112)	Le Rove (13740)
Ensuès-la-Redonne (13820)	Saint-Savournin (13119)
Fuveau (13710)	Saint-Victoret (13730 / 13700)
Gardanne (13120)	Septèmes-les-Vallons (13240)
Gémenos (13420)	Simiane-Collongue (13109)
	Velaux (13880)
	Vitrolles (13127)

CRædat

Centre régional d'ergothérapeutes : études, diagnostics, adaptations, techniques.

CRædat

Centre régional d'ergothérapeutes : études, diagnostics, adaptations, techniques.

Vous avez des difficultés pour réaliser vos occupations dans votre vie quotidienne ? Vous souhaitez sécuriser votre logement ?

Dispositif 13 BIEN CHEZ VOUS



Pour contacter notre plateforme d'informations et de conseils (CICAT) :

CRædat www.creedat.net

Tél. 04 91 41 69 70 contact@credat.net

CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL ST-GABRIEL 12, RUE RICHARD, 13014 MARSEILLE

SIRET : 341 497 873 00073 APE : 8890B N° DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ : 03.13.15863.13

NOS PARTENAIRES

CONSEIL RÉGIONAL PACA, CARSAAT SUD-EST, CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13, MUNICIPALITÉS, CAISSES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRES AGIRC / ARRCO, LEROY-MERLIN SOURCE, RECTORAT, EDF-GDF...

Bénéficiez de l'évaluation par un.e ergothérapeute

- Aides techniques
- Aménagements du logement
- Aides Humaines

EVALUATION A DOMICILE DE L'ERGOTHERAPEUTE

POUR QUI ?

Le dispositif s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et leurs aidants, vivant au sein du Département 13 - sans condition de ressources.

L'intervention de l'ergothérapeute est financée par la Commission des Financiers.

POUR QUOI ?

- Réaliser une évaluation de vos besoins à domicile.
- Vous conseiller pour le choix d'une aide technique, la réalisation de travaux d'adaptations du logement, la mise en place d'aides humaines.
- Vous orienter vers les professionnels qui vous accompagneront à la mise en place de vos projets.

Dispositif 13 BIEN CHEZ VOUS

Des conseils pour
faciliter et sécuriser les
activités de la vie
quotidienne

Je suis malentendante, comment savoir quand mon téléphone sonne ?

Comment sortir de chez moi plus facilement ?

J'ai des troubles de l'équilibre et je suis tombée plusieurs fois.

Je n'arrive plus à rentrer et sortir de ma baignoire.

J'ai peur de tomber lorsque je me déplace dans les escaliers.



Mon fauteuil roulant n'est plus adapté, qui peut me conseiller ?

Existe-t-il une téléassistance pour personnes isolées ?

J'ai des difficultés pour éplucher les légumes, quelle solution ?

